

12 septembre 2007

Déclarations de franchissements de seuils et déclarations d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

CAFOM

(Eurolist)

- 1 - Par courrier du 7 septembre 2007, la société par actions simplifiée Financière Caraïbe (Village de Bellevue, boulevard de la Marne, Corniche 2, 97200 Fort de France), contrôlée par MM. Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon (1) a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 31 août 2007, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote et de 15% du capital de la société CAFOM et détenir 1 429 414 actions CAFOM représentant autant de droits de vote, soit 18,39% du capital et 13,28% des droits de vote de cette société (2).
- 2 - Par courrier du 7 septembre 2007, M. Luc Wormser a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 août 2007, les seuils de 1/3 des droits de vote et de 25% du capital de la société et détenir 1 786 231 actions CAFOM représentant 3 572 462 droits de vote, soit 22,98% du capital et 33,20% des droits de vote de cette société (2).
- 3 - Par courrier du 7 septembre 2007, M. André Saada a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 août 2007, le seuil de 10% du capital de la société et détenir 658 345 actions CAFOM représentant 1 316 690 droits de vote, soit 8,47% du capital et 12,24% des droits de vote de cette société (2).
- 4 - Par courrier du 7 septembre 2007, la société anonyme de droit belge Financière HG (42, rue Maire Louise, 1000 Bruxelles), contrôlée par M. Hervé Giaoui (3) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 31 août 2007, le seuil de 25% du capital de la société et détenir 1 635 321 actions CAFOM représentant autant de droits de vote, soit 21,04% du capital et 15,20% des droits de vote de cette société (2).

Ces franchissements de seuils résultent de l'apport en nature par Financière Caraïbe de titres des sociétés Caribéenne du Mobilier, Guyanne Mobilier, Inversiones Delpha et Guadeloupe Mobilier opéré au profit de la société CAFOM (4) L'augmentation de capital résultante de cet apport, approuvée par l'assemblée générale de CAFOM du 30 mars 2007, est devenue définitive le 31 août 2007, date de l'approbation de l'opération d'apport par le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

- 5 - Par courrier du 7 septembre 2007, le concert (5) constitué de la SAS Financière Caraïbe (1), de MM. Hervé Giaoui (6), Luc Wormser et André Saada a déclaré avoir franchi en hausse, le 31 août 2007, les seuils 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 1/3, 50%, 2/3 du capital et des droits de vote de la société CAFOM et détenir 6 057 485 actions CAFOM représentant 9 050 235 droits de vote, soit 77,93% du capital et 84,11% des droits de vote de cette société (2), répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière HG	1 635 321	21,04	1 635 321	15,20
M. Hervé Giaoui	548 174	7,05	1 096 348	10,19
<i>Sous-total M. Hervé Giaoui</i>	2 183 495	28,09	2 731 669	25,39
M. Luc Wormser	1 786 231	22,98	3 572 462	33,20
M. André Saada	658 345	8,47	1 316 690	12,24
<i>Sous-total dirigeants</i>	4 628 071	59,54	7 620 821	70,82
Financière Caraïbes - Fincar (1)	1 429 414	18,39	1 429 414	13,28
Total de concert	6 057 485	77,93	9 050 235	84,11

Ce franchissement de seuils résulte de la mise en concert des actionnaires susmentionnés consécutive à l'entrée en vigueur, le 31 août 2007, du pacte d'actionnaires conclu entre ces derniers, le 23 mars 2007 s'inscrivant dans le cadre de l'apport en nature précité effectué par Financière Caraïbe au bénéfice de la société CAFOM (cf. D&I 207C0658 du 12 avril 2007).

- 6 - Par courrier du 7 septembre 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée par la SAS Financière Caraïbe :

« La société Financière Caraïbe n'envisage pas de poursuivre ses achats.

La société Financière Caraïbe ne souhaite pas demander sa nomination en qualité d'administrateur de la société CAFOM, Messieurs Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon, qui la contrôlent indirectement, ayant été nommés administrateurs lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 mars 2007, leur nomination ayant pris effet le 31 août 2007 ».

- 8 - Par courrier du 7 septembre 2007, la déclaration d'intention suivante a été effectuée par le concert précité :

« Les déclarants n'envisagent pas de poursuivre leurs achats.

Messieurs Hervé Giaoui, Luc Wormser et André Saada sont déjà administrateurs de la société CAFOM, et ne souhaitent pas demander la nomination d'une ou plusieurs autres personnes comme administrateur de cette société.

La société Financière Caraïbe ne souhaite pas demander sa nomination en qualité d'administrateur de la société CAFOM, Messieurs Manuel Baudouin et Guy Alain Germon, qui la contrôlent indirectement, ayant été nommés administrateurs lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 mars 2007, leur nomination ayant pris effet le 31 août 2007 ».

-
- (1) Le capital de la société par actions simplifiée Financière Caraïbe est détenu indirectement à plus de 95% par MM. Manuel Baudouin et Guy-Alain Germon.
(2) Sur la base d'un capital composé de 7 772 780 actions représentant 10 760 259 droits de vote.
(3) Le capital de Financière HG est détenu à 99,99% par M. Hervé Giaoui.
(4) Cf. document enregistré par l'AMF sous le n°E 07-025 le 29 mars 2007.
(5) Cf. D&I 207C0658 du 12 avril 2007.
(6) En ce compris la société Financière HG contrôlée par M. Hervé Giaoui.